



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

supplément familial de traitement

Question écrite n° 75168

Texte de la question

M. René Dosière souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur les droits des fonctionnaires, qui, pour des raisons de santé, ont choisi d'être placés en congé de fin d'activité et qui ont toujours à leur charge un ou plusieurs enfants. En effet, s'ils perçoivent toujours les allocations familiales, il semblerait qu'ils ne puissent plus prétendre au supplément familial. Or s'ils avaient pris un congé maladie, ce supplément leur serait toujours versé. Il lui demande donc s'il entend modifier la loi du 16 décembre 1996 créant le congé de fin d'activité afin de supprimer cette différence de traitement.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75168

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1852